



Association Bretonne Encadrement Courses

ABEC

Tél.: 02 99 71 80 88

Port.: 06 51 59 84 07

Mail: [abec56@yahoo.fr](mailto:abec56@yahoo.fr)

## **REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION**

- Etre titulaire du permis de conduire.
- Etre en possession de toutes ses capacités physiques et intellectuelles sur les épreuves que l'association encadre
- Etre licencié à la FFC
- Etre à jour de sa cotisation annuelle versée à l'inscription (16 € pour 2020)
- L'indemnité pour la première course sera laissée à l'association pour couvrir les frais de fonctionnement
- Le nouvel adhérent sera en période d'essai durant l'année d'arrivée au sein de l'association et confirmé ou infirmé à l'issue de celle-ci.

## **DEVOIRS**

- Participer à la réunion mensuelle le 2ème vendredi du mois
- Fournir ses disponibilités en cas d'absence à la réunion mensuelle
- Etre présent sur l'épreuve 1h00 avant le départ
- Etre en possession d'un poste radio, d'un drapeau jaune et d'un sifflet
- Moto propre et en bon état de fonctionnement
- Respecter les directives des organisateurs et du jury des commissaires
- Ne gêner en aucun cas le bon déroulement de la course
- Prévenir un responsable en cas d'indisponibilité et trouver son remplaçant

Le bureau